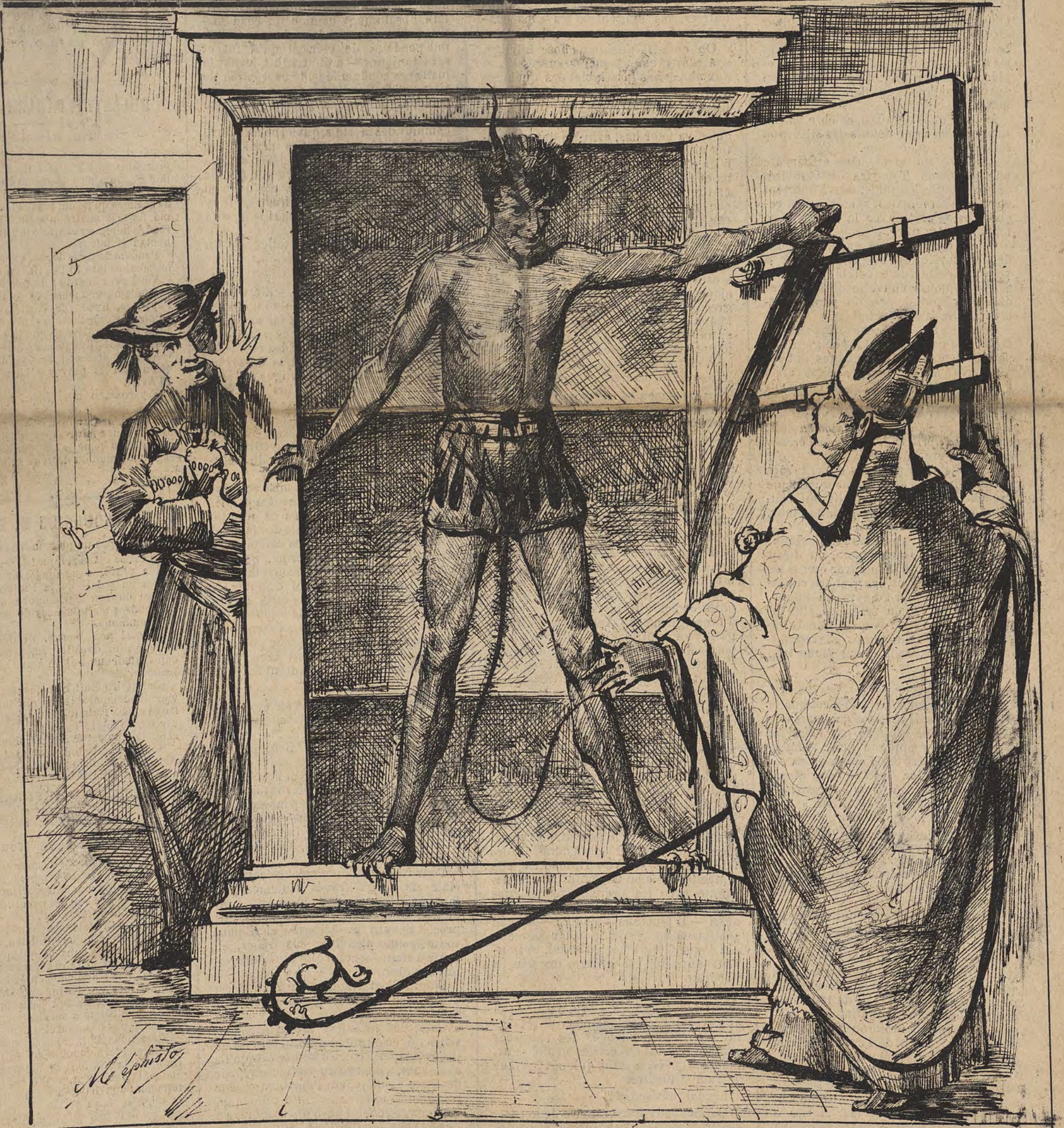


BUREAU  
Passage  
Lemonnier.  
12.

# LE RASOIR

BUREAU  
Passage  
Lemonnier  
12.



LE SCHERREWEG DE TOURNAY.

Rédacteur en chef :  
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.  
Annonces & Réclames  
à forfait  
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

## Choses et autres.

Nous sommes en Avril, le mois des poètes, celui des poissons, et trop souvent sous notre climat, celui des vents du Nord et des dernières giboulées. Ce beau mois — et par exception, il l'est réellement cette année — a été chanté par tous les génies des muses. On comprend leur inspiration, leur souffle quand on se promène dans les bois, les prés qui verdissent, revêtant les délicates parures de la première et plus tendre verdure, et épanouissant en duvets moelleux, en floraisons étincelantes.

Mais ce mois est aussi célèbre par les bonnes farces que depuis des siècles on se joue, le premier jour.

L'origine du mot *poisson* est encore une problème. Tous les dictionnaires de philologie et d'histoire s'épuisent en vaines combinaisons, en inutiles recherches, pour trouver la racine de ce mot assez singulier.

Ce qui est vrai, c'est que depuis plus de douze siècles l'esprit humain a vu dans cette date célèbre une occasion toujours nouvelle de se lancer dans une fantaisie peu ou point aimable à l'endroit du prochain.

Ce qu'on a dépensé d'esprit pour enfanter des nouveautés dans ce genre ne peut se rapporter; des adages ont été consacrés par le temps; c'est ainsi qu'on trouve plaisant d'envoyer un enfant, un naïf demander chez un voisin *une corde pour lier le vent, un moule aux aiguilles, un bâton qui n'ait qu'un bout, une once d'esprit en bouteille, un brochet sans arêtes*, etc.

Des sujets de poissons d'Avril sont surtout tirés des circonstances : chaque événement, chaque incident ou accident, devient le thème d'un bon tour, d'une bonne niche.

Nos journaux, voire les plus sérieux, s'en sont donnés à cœur-joie; on dirait qu'ils aient voulu démontrer que si les grandes institutions, les grandes choses qui semblent défier l'œuvre du temps, disparaissent tôt ou tard, les plus futiles bigarrures de l'esprit humain reparaissent en leur temps et reparaitront toujours, sans qu'on sache trop pourquoi.

Nous ne savons ce que c'est que la *Société des coupons commerciaux*, mais une circulaire-réclame publiée par l'*Épargne pour tous* nous apprend que : « *Moyennant un versement de 64 centimes, on obtient un titre, sur lequel on verse chaque année 19 centimes de façon à se constituer une somme de 100 francs en 99 ans.* »

Et le conseil de pratiquer cette opération à 99 ans de date est donné « *aux personnes soigneuses de se ménager quelques ressources pour l'avenir.* »

Le tout est de s'entendre sur les mots, et particulièrement ici sur celui du mot *avenir*.

S'il s'agit d'un avenir qui comporte quelque chose comme trois générations, — c'est le cas ici, trois générations représentant un siècle en moyenne — nous comprenons la haute sagesse de ceux qui versent chaque année 19 centimes pour constituer un capital de 100 francs aux enfants de leurs petits-enfants — mais nous ne les imiterons pas. Si au contraire, il s'agit de l'avenir de ceux qui usent de l'épargne pour en retrouver les fruits de leurs vieux jours, nous ne comprenons plus du tout le sens du mot, et nous nous permettons de demander à l'*Épargne pour tous* si elle a découvert la recette de Mathusalem, ce qu'elle ferait bien de communiquer à ses actionnaires présents et à venir.

Il y a dans le monde des mots qu'on ne discute même pas, et qui ont fait la fortune de ceux qui savent s'en servir. Ainsi aujourd'hui où l'on veut, non sans raison, voir progresser les sciences, il suffit d'invoquer l'intérêt de l'une d'elles pour justifier les prétentions les plus outrées, les exigences les plus exagérées.

On en sait quelque chose à Liège, grâce aux empiètements successifs, et aux obsessions insatiables des quelques princes de la science qui résument l'Université toute entière.

L'affaire de l'hospice des Incurables qu'on va jeter bas, et qu'on devra réédifier ailleurs à grands frais — histoire de faire et de défaire — pour le pur agrément et par la seule influence du grand maître Recteur Trasenster, ne prouve-t-elle pas la force de l'axiome que nous essayons de formuler tantôt.

Le puissant Recteur après avoir accroché quatre millions et demi au trop bienveillant ministre Van Humbeeck, à cause de cette terrible saignée, a fait ajourner encore une fois aux calendes grecques cette question humanitaire de l'hôpital de Bavière, d'une importance autrement réelle et considérable que toutes les nouveautés engendrées chaque matin par les foyers de la science infuse de l'Université.

La raison en est simple : l'hôpital de Bavière est devenu depuis l'ouverture de l'hôpital des Anglais, le domaine exclusif des cliniques Universitaires. La docte faculté y parle en maître; quoi d'étonnant dès lors que cet hôpital, réputé jadis par les mêmes lumières un foyer d'infection et de pestilence, soit aujourd'hui un petit paradis pour les malades.

Mais comme au nom de la science on peut tout demander et même tout prendre, voici ce qui arrive : on sait que tous les cadavres non réclamés à l'hôpital de Bavière sont envoyés à l'amphithéâtre de l'Université pour y servir à l'enseignement. A l'hôpital des Anglais, au contraire, les cadavres sont portés directement au champ du repos.

Certes on ne peut discuter un seul instant la nécessité de mettre des spécimens du corps humain sous les yeux des disciples d'Esculape en herbe; mais ce qui n'est pas tolérable, c'est que l'Université puisse venir, ainsi qu'elle prétend le faire d'après un rapport foudroyant qu'elle vient d'adresser à la Commission des Hospices, arracher les cadavres à un hôpital auquel la dite Université n'a absolument rien à voir.

Tolèrera-t-on ce nouvel empiètement de l'Université? Et le pouvoir du grand meneur Trasenster obtiendra-t-il des faiblesses de M. Van Humbeeck une nouvelle décision en contradiction flagrante avec les prérogatives de nos établissements de bienfaisance civile, et aussi — il faut bien l'ajouter — avec le sentiment du grand nombre de ceux qui d'après leur place au soleil, se trouvent dans le cas d'aller un jour à l'hôpital.

Deux intérêts sont en présence ici : celui de la science — qu'on invoque abusivement, pensons-nous — et celui de l'indépendance des hospices comme institution civile, et du sentiment des pauvres gens qui ont horreur de l'amphithéâtre.

Lequel prévaudra ?

On ne peut que craindre de le pressentir, tant les influences de personnes sont aujourd'hui au-dessus des vrais intérêts publics.

Un bien bon procès c'est celui du pseudo-comte de Cannart d'Hamale, le conseiller communal *indépendant* et blackboulé de Bruxelles.

Ce Monsieur, qui suivant les circonstances, trouve aussi commode de se donner pour un comte que pour un vilain, absolument comme un beau matin qu'il apparut dans le peau d'un indépendant, de clercal qu'il fut et sera toujours — a été traduit devant la justice et condamné pour usurpation de titre à 26 francs d'amende et aux dépens.

Nous comprenons qu'on s'affuble du titre de comte pour se distinguer du commun des mortels, quand on ne trouve absolument aucune autre manière en soi d'y arriver — mais il nous semble que quand on appartient à une famille de Cannart et quand on porte un nom aussi imposant, aussi illustre, il y aurait bien quelque modestie à s'en tenir là.

L'ex-conseiller de Bruxelles n'est-il pas de cet avis ?

*L'enquête scolaire à Liège.* — Elle a passé par chez nous et comme toujours et partout, elle a établi deux faits invariables : qu'il est vrai qu'il y a eu quelques cas de pression de la part des représentants de la charité publique sur les familles secourues, pour obliger celles-ci à mettre leurs enfants dans les écoles officielles, mais qu'il est aussi vrai que partout, les sociétés de St-Vincent de Paul et autres *ejusdem farinae* ne sont que des agences de pourvoyeurs de la crétinisation avec Dieu et du petit-frérisme.

C'est ainsi qu'à Liège la mise en scène des témoins volontaires montée par les cléricaux, n'a abouti qu'à ce résultat édifiant, que pas une seule des familles soutenues par les charités catholiques, ne met — en d'autre terme, ne peut mettre — ses enfants à l'école officielle.

Pourquoi dès lors tant disputer le point de savoir où sont les torts. Le cléricisme refuse son aide à tout ce qui ne se livre pas à lui; dès lors pourquoi nos bureaux de bienfaisance publique n'useraient-ils pas du droit incontestable qu'ils ont d'en faire autant ?

On annonce un nouveau projet de loi pour augmenter les honoraires des huissiers.

C'est un comble : en Belgique les frais de justice sont plus élevés qu'en Allemagne, et même qu'en France.

Le moindre jugement devant un juge de paix, ne fut-ce que pour expulser un locataire de 10 francs qui ne paie plus son terme depuis six mois, coûte au propriétaire 80 francs, toujours perdus avec le loyer.

Pour recouvrer une créance commerciale de vingt francs seulement, il faut en dépenser 100 devant la juridiction commerciale, et le plus petit procès devant un tribunal civil pour toute somme d'environ 300 francs, en coûte autant à celui qui veut faire valoir son droit.

D'après les tarifs d'aujourd'hui, il est avéré que certains greffiers se font quinze mille francs par an; il y a des avoués, des huissiers même dans nos villes qui engagent autant, et certains juges de paix par les honoraires qu'ils s'allouent, à charge du particulier, pour descente de lieux, etc., font monter leur traitement aussi haut que celui d'un lieutenant-général ou d'un conseiller à la Cour de Cassation.

C'est vrai qu'il y a quelques huissiers qui végètent dans les campagnes, mais le

gouvernement doit-il pour cela aggraver encore la position des malheureux commerçants, petits industriels et rentiers qui se résignent souvent à abandonner le recouvrement de ce qui leur est dû par peur de voir dévorer ce qui leur reste.

Vraiment le gouvernement aurait pu avoir une meilleure idée, et aviser à remédier au mal de quelques-uns sans en créer un autre pour le très grand nombre.

J. B.

## BULLETIN PARLEMENTAIRE

MOIS DE MARS 1882.

J'avais l'intention cette fois de vous faire grâce des faits et gestes de nos honorables, tant c'est toujours la même chose.

Cependant le nombre immense, fantastique de séances qu'ils ont tenues le mois dernier, me force à mettre la main à la plume pour rendre hommage au zèle inusité de nos éminents législateurs.

Pendant le mois de mars écoulé, la Chambre s'est réunie 18 fois !!!

Vous avez bien lu ! 18 fois !!!

L'indemnité mensuelle de 200 florins des Pays-Bas, fixée par l'article 52 de « notre admirable Constitution » n'a donc rapporté à nos pauvres députés que la chétive misère de 23 francs 51 centimes par séance.

Aussi ils étaient devenus d'un maigre tel qu'on a dû les renvoyer chez eux jusqu'au 18 Avril.

Espérons, ô mon Dieu, que grâce aux soins empressés dont ils seront entourés au sein de leur famille, ils nous reviendront bientôt tout à fait retapés et doués des forces nécessaires pour s'occuper enfin de « la sage extension du droit de suffrage. »

ZUTALORS.

## LE DISCOURS DE M. MOUTON.

Ce n'est pas un poisson d'Avril !...

La chose est véridique ! Il a parlé !...

Il a parlé, vous dis-je, et les échos augustes du palais de la Nation retentissent encore du son harmonieux de sa voix et des foudres majestueuses de son éloquence cicéronienne.

Jamais ! non jamais, ni dans les temps antiques, ni dans les temps modernes, aucun orateur ne s'éleva à une aussi sublime hauteur.

L'auditoire était comme électrisé, et Bouvier, l'incomparable Bouvier lui-même, suffoqué par l'admiration, semblait pétrifié sur son banc et n'avait plus la force d'articuler la plus petite interruption.

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne reproduisions pas ici in extenso l'œuvre immortelle du célèbre orateur Liégeois.

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

SÉANCE DU 29 MARS 1882.

### Discours de M. Mouton.

« *J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport sur une demande de grande naturalisation et plusieurs rapports sur des demandes de naturalisation ordinaire.* »

C'est tout !... Mais que de profondeur puissante, que de sublime concision, que d'éminente éloquence dans ces quelques mots !

Nous croirions faire injure à nos lecteurs si nous nous attachions plus longuement à en faire ressortir les innombrables beautés.

Le beau, le vraiment beau brille comme le soleil. Il éclate à tous les yeux et sa puissance n'a pas besoin d'être démontrée.

Nous nous bornerons à émettre le vœu que le gouvernement fasse imprimer, aux frais de la Nation, le discours de notre éminent concitoyen, pour être distribué gratuitement aux habitants des cinq parties du monde.

Il ne faut pas que l'on puisse dire que la Belgique n'a rien fait pour faire connaître à l'univers l'œuvre la plus géniale du plus illustre de ses orateurs !

RACAGNAC.



# UN PEU DE TOUT

LA FIN DU CAREME



Viv' li bouf d'à Magnée!!!!



Adieu, beaux jours!!

DOCTRINARISME

Scandale de Tournay



CLÉRICALISME

Affaire Peltzer



Décidément, ils ne valent pas mieux l'un que l'autre.



Joie de Charlemagne apprenant que les concerts vont recommencer à la Trink-Hall.



Le Châlet à Fontainebleau  
M<sup>r</sup> FABRY-ROSSIUS, (Rôle du sergent Max)



Ecole de gardes-malades  
Cours solennel d'inauguration



Aux Halles centrales.  
O suaves senteurs des premiers jours du printemps!



Le Curé aux élèves. — Arrière! enfants de gueux, vermine que vous êtes!



Le Bourgmestre. — Halte-là, Monsieur! Chacun sa place, ici!



Le public. — Viv' noss' Borquimaiss!!!

aux Funérailles de l'instituteur communal, à MORTIER.